



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.211/PC.2/4/Add.1
25 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN
Comité préparatoire
Première session de fond
Points 3 et 8 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES TRAVAUX

**ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN
DE DURBAN ET AUTRES QUESTIONS**

**Propositions du Bureau du Comité préparatoire et propositions du
Président du Comité préparatoire pour examen et suite à donner
par le Comité préparatoire***

* Le présent document contient le projet de décision soumis par le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban et les propositions du Président. L'objectif est de faciliter les délibérations du Comité préparatoire à sa première session de fond.

Projet de décision 5

Accréditation de trente-trois organisations non gouvernementales

Conformément au paragraphe c) de la décision PC.1/2 du Comité préparatoire, en date du 27 août 2007, les organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui ont été accréditées pour participer à la Conférence mondiale de Durban de 2001 contre la racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sont invitées à participer pleinement aux sessions du Comité préparatoire, sauf dans le cas où un État membre soulèverait des questions concernant l'accréditation dans un délai de quatorze jours à compter de la date à laquelle il aura reçu la note verbale comportant la liste desdites organisations. La procédure ordinaire définie par le Conseil économique et social dans sa résolution 1996/31 du 26 juillet 1996 s'applique. Le Gouvernement indien a cherché à obtenir des informations de base concernant les 33 organisations non gouvernementales ci-dessous. Ces dernières n'ayant pas communiqué les informations démontrant qu'elles respectaient les dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil, le Comité préparatoire a décidé de ne pas les inviter à participer à sa première session de fond.

Liste des 33 organisations non gouvernementales

- Catholic Bishops Conference of India/Commission for scheduled Caste;
- Commonwealth Human Rights Initiative;
- Dalit Resource Centre;
- Dalit Solidarity Peoples;
- Indian Confederation of Indigenous and Tribal Peoples;
- National Federation of Dalit Women;
- New Entity for Social Action;
- Peoples Watch – Tamil Nadu;
- Tamil Nadu Women's Forum;
- All India Women's Conference;
- Breakthrough Trust;
- Centre for Organisation Research and Education (CORE);
- Centre for Promotion of Social Concerns;
- Krushi Samstha;
- People's Action for Rural Awakening (PARA);
- People's Education for Action and Liberation (PEAL);
- People's Movement for Self-Reliance (PMSR);
- Prajwala Sangham;
- Prayas Gramin Vikas Samity;
- Rural Education for Development Society;
- Rural Health Education, Agriculture and Development Society;
- Sahanivasa;
- Andhra Pradesh Vyavasa Vruthidarula Union;
- Dalit Women Movement;
- Dalit Liberation Education Trust;
- National Alliance of Women (NAW);

- Society for Integrated Development in Urban & Rural Areas (SIDUR);
- Society of the Immaculate Heart of Mary (ICM Sisters) – Trichy;
- Sulabh International Social Service Organisation;
- Ambedkar Education Society;
- PRERANA;
- Sarvangin Vikas Sanstha;
- Tibetan Centre for Human Rights and Democracy.

Projet de décision proposé par le Président

Participation d'observateurs à la Conférence d'examen de Durban

Rappelant sa décision PC.1/2 du 27 août 2007 relative à la participation et à la consultation d'observateurs à ses sessions, le Comité préparatoire décide que les mêmes critères, pratiques et mécanismes devraient s'appliquer à la participation de tous les observateurs à la Conférence d'examen de Durban.

Projet de décision proposé par le Président

Modalités de la Conférence d'examen de Durban

1. Rappelant sa décision PC.1/3 du 29 août 2007, au terme de laquelle la Conférence d'examen de Durban devrait se tenir au cours du premier semestre de 2009, le Comité préparatoire décide que la durée de la Conférence sera comprise entre trois et cinq jours.
2. Rappelant l'alinéa *b* de sa décision PC.1/6 du 29 août 2007 concernant le lieu de la Conférence d'examen de Durban, le Comité préparatoire décide qu'au cas où aucune proposition officielle d'accueil de la Conférence ne serait reçue d'ici la fin de sa première session ordinaire, la Conférence d'examen de Durban se tiendra à Genève ou à New York.
3. Rappelant sa décision PC.1/9 du 31 août 2007, par laquelle il a recommandé le règlement intérieur provisoire de la Conférence d'examen de Durban, et faisant en particulier référence aux articles 4, 10 et 12 dudit règlement aux termes desquels la Conférence d'examen comprendra un comité de vérification des pouvoirs, une grande commission et un comité de rédaction (la Grande Commission et le comité de rédaction composant le Bureau), le Comité préparatoire décide en outre que la mise au point finale du projet de document qui sera issu de la Conférence sera, en tant que de besoin, confiée au comité de rédaction et à la Grande commission, qui travailleront parallèlement à la Commission plénière.
